

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 12 septembre 2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 du mois de septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 17

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP et M. René MAGNON, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés : 5

Mme Alexia BACQUEY, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET.

Absents et
non
représentés : 5

M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ (excusés).

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

N° DL18092024-24 : Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Rapporteur : [Monsieur Jérémy BOISSON](#)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif est un document qui doit être rendu public pour permettre d'informer les usagers du service et être transmis aux services préfectoraux.

VU l'avis de la commission Bâtiment, voirie, réseaux divers rendu lors de sa réunion du 11 septembre 2024,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Lacanau pour l'année 2023.

ARTICLE 2

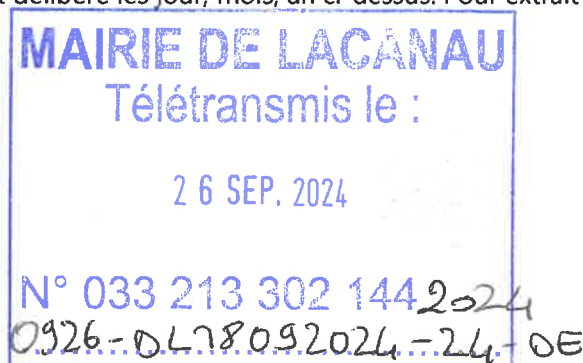
DIT que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

ARTICLE 3

CHARGE Monsieur le Maire de mettre ce document à la disposition du public.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

26 SEP. 2024

26 SEP. 2024

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

26 SEP. 2024

Rapport annuel 2023

N° 033 213 302 144 2024
0.926.-DL18092024-24A-D



Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Exercice
2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	VOLUMES FACTURES.....	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	5
■	GLOSSAIRE.....	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	11
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	11
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	11
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES.....	11
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	11
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	12
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	12
■	ETAT DE LA DETTE.....	12
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	13
■	PRIX GLOBAL : LACANAU	13

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Cet indicateur est basé sur la population permanente et saisonnière de la commune desservie par le réseau d'assainissement collectif. Il est établi à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie. Toutefois, cet indicateur ne tient pas compte de la population accueillie l'été sur la commune.

Ainsi, la population desservie a été estimée à **5 432 habitants** sur la base du dernier recensement (2023).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage.

Par délibération du 30 mars 2017, la ville a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à la société SUEZ Eau France à compter du 1^{er} mai 2017 pour une durée de 11 ans et 8 mois.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ Eau France sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Entretien	des clôtures, des installations électriques, des matériels tournants ou hydrauliques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des portails, des toitures, couvertures, zingueries, désobstruction des branchements, désobstruction des collecteurs, entretien et réparation des branchements, entretien et réparation des canalisations, maintien de l'étanchéité naturelle ou artificielle, peinture sauf nécessité d'échafaudage, programme préventif d'hydrocurage (20% par an), inspections caméra des réseaux (4150 ml/an), réparation des éclats de béton, réparation des fissures et d'étanchéité,
Renouvellement	Des regards, cadres et tampons et mise à niveaux, des clôtures, des collecteurs < 12ml, des installations électriques et de télésurveillance, des matériels tournants ou hydrauliques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des clôtures,
Prestations particulières	Contrôle des branchements sur la partie privée, prospection pour branchements nouveaux, recherche des fuites ou arrivée d'eaux parasites, mise en place d'un dispositif de diagnostic permanent, mise en place d'une station de mesure SIRENE, mis en place d'un dispositif de traitement de l'H2S

La commune prend en charge :

Entretien	Des espaces verts
Renouvellement	De la voirie, des collecteurs > 12 ml, des plantations, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
Prestations particulières	Déplacement du réseau, mise en conformité avec la réglementation existante / future, prospection pour branchements nouveaux

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements	6 147	6 226	6 300	6 395	6 438	+0,7%

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2020	2021	2022	2023	Variation
Total des volumes facturés	744 098	800 716	813 282	839 751	+3,3%

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2020	2021	2022	2023	Variation
Réseau séparatif	122,6	122,6	123,5	130,9	+6%

Dont gravitaire : 83,9 km et refoulement 46,9 km.
Evolution liée à mise à jour de plans.

- *Curage préventif du réseau gravitaire*

Linéaire du réseau [km]	Contractuel	2018	2019	2020	2021	2022	2023
83,9	16,8	22,8	25,5	9,2	14,25	12,0	0,12

SUEZ a pour obligation contractuelle un curage préventif de 1/5 du linéaire de réseau gravitaire par an.

- *Inspection télévisée du réseau gravitaire*

Linéaire du réseau [km]	Contractuel	2018	2019	2020	2021	2022	2023
83,9	4,21	3,50	5,44	3,25	5,98	4,68	0,762

- *Postes de refoulement des eaux usées*

SUEZ exploite 66 postes de refoulement. Le tableau ci-dessous récapitule les consommations électriques en kWh.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Poste de refoulement	307 732	268 678	469 766	339 675	291 136	407 903
Station épuration	885 913	975 666	1 174 462	1 241 219	1 400 917	1 029 753
TOTAL	1 193 645	1 244 344	1 644 228	1 580 894	1 692 053	1 437 656

La consommation d'énergie poste par poste est disponible dans le rapport annuel du délégataire.

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration.

- *STEP des Pèlerins*

La station d'épuration a été restructurée pour une extension de la capacité nominale de la filière de traitement à 51 600 EH avec intégration d'une unité de traitement de matières de vidange et de produits de curage. Sa mise en service a eu lieu en juillet 2011.

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées - aération par diffuseurs de fines bulles
Milieu récepteur : bassins filtrants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	EH	Débit	DBO5	DCO	MES	NKj
Capacité hiver	12 900	1800 m ³ /j	774 kg/j			
Capacité été	51 600	7200 m ³ /j	3096 kg/j			

Prescriptions de rejet

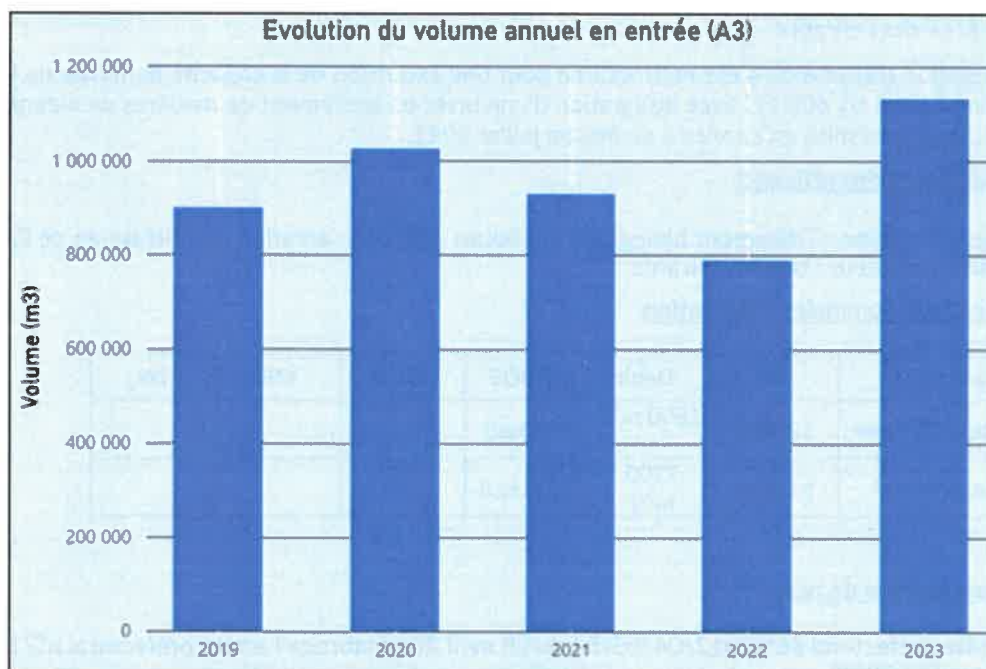
Arrêté préfectoral SEN2017/04/05-54 du 28 avril 2017 (abroge l'arrêté préfectoral n°71 du 29 décembre 2008).

Paramètre :	Nbre de prélèvement	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val réhibitoire (mg/l)
DBO5	9	25	ou	80	ou	180	50
DCO	18	125	ou	75	ou	900	250
MES	24	35	ou	90		252	85
NKj	18						
NGL	9	15	ou	70	ou	108	
Pt	9						
N-NH4	9						
N-NO3	9						

Charges annuelles moyennes reçues par l'ouvrage en 2023

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Débit
Flux moyen de substances polluantes en entrée	762 kg/j	1 900 kg/j	825 kg/j	181 kg/j	3 091 m ³ /j
Flux moyen de substances polluantes en sortie	12,2 kg/j	135 kg/j	58,2 kg/j	18,4 kg/j	3 305 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	99 %	93 %	93 %	91 %	Sans objet

Evolution des volumes reçus à la station d'épuration



Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2020	2021	2022	2023	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	182,5	181	130	163	25,8 %

Les boues sont envoyées au centre de compostage de Saint Laurent Médoc (FERTI MEDOC).

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Part collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
05/04/2023	Part fixe : Reste inchangée à 30,43 €/an Part variable : de 0,2846€/m ³ à 0,2931 €/m ³

Part SUEZ

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ évoluent selon deux principes :

- **par indexation annuelle** aux tarifs de 2017, prévue dans le contrat, avec application d'un coefficient calculé à partir de plusieurs indices liés à l'évolution des coûts des matériaux et du travail.
- **par avenant**, suite à l'élargissement du périmètre affermé et l'intégration de nouveaux équipements, un nouveau tarif est calculé pour tenir compte des coûts de renouvellement et d'exploitation.

	2018 - Nouveau contrat	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part fixe € HT/an	55,00	55,89	57,33	57,91	60,15	64,21	69,50
Part proportionnelle € HT/an	0,5905	0,6001	0,6155	0,6217	0,6458	0,6894	0,7621

Agence de l'Eau : Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte a été mise en place suite à la loi sur l'eau à partir du 1^{er} janvier 2008. Elle est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau.

	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,250	0,250	0,250	0,250

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Var 23/24
Part de l'exploitant						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,91	60,15	64,21	69,50	+8,2 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,6217	0,6458	0,6894	0,7621	+10,5 %
Part de la collectivité						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,366	30,43	30,43	30,43	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2372	0,2846	0,2846	0,2931	3,0 %
Redevances et taxes						
	Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte [€/m ³]	0,25	0,25	0,25	0,25	0 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Var 2023/2024
Exploitant	132,51	137,65	146,94	160,95	+9,53 %
Collectivité	53,83	64,582	64,582	65,602	+1,58 %
Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	30,00	30,00	0 %
TVA	21,6	23,23	24,15	25,66	
Total [€ TTC]	237,97	255,46	265,67	282,21	+6,23 %

Var EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,11%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,35 €/m³ TTC

Prix théorique moyen du m³ en France (2021) pour un usager consommant 120 m³ : 2,16 €/m³ TTC

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	2022	2023	Var 22/23
Recettes liées à la facturation des abonnés	401 260,00 €	491 911,00 €	508 925,00 €	545 871,00 €	+ 7,26 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	2022	2023	Var 2022/2023
Recettes liées à la facturation des abonnés	1 001 544,00 €	1 061 520,00 €	1 144 378,00 €	1 207 310,00 €	+5,5 %
Travaux attribués à titre exclusif	33 394,00 €	66 286,00 €	75 233,00 €	44 614,00 €	-40,7%
Autres produits accessoires	17 988,00 €	20 649,00 €	17 306,00 €	32 851,00 €	+89,8 %
Total des recettes	1 052 926,00 €	1 148 455,00 €	1 236 917,00 €	1 284 775,00 €	+3,9 %

Les produits pour la facturation et le recouvrement pour le compte de tiers sont constitués de redevances pour la modernisation des réseaux de collecte.

Les travaux attribués à titre exclusif correspondent aux travaux de branchements pour le compte des particuliers.

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau a été défini par l'arrêté du 2 mai 2007. Il permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	35%	0
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL	120	-	85

■ **CONFORMITE DE LA COLLECTE**

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ **CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION**

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ **CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION**

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Au vu des bilans réalisés, les rejets mesurés sur la station sont conformes à l'arrêté ministériel du 22 juin 2007. Le taux de conformité de la station est de 100 %.

Pour 2023, le service chargé de la Police de l'eau considère que le système d'assainissement de LACANAU est conforme en collecte, traitement et performance, tant à la directive Eaux Résiduaires Urbaines qu'à la réglementation locale.

Les résultats sont disponibles sur le site <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> et sont ensuite mis en ligne directement sur le site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr>.

■ **CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES**

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2020	2021	2022	2023	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	0,00 %

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,640		0,255	1,455		7,0	
Taux de renouvellement de réseau [%]	0,26	0,26	0,21	0,59	0,00	0,00	1,33

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant des travaux HT
Doublement conduite de refoulement du PR12, modification du PR12 et réseaux associés	3 135 000 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	1 922 686,48€	3 254 806,06€	3 049 387,99€
Remboursements au cours de l'exercice	205 391,68 €	279 317,27 €	332 164,24 €
dont en intérêts	84 079,19 €	76 436,84 €	126 746,17 €
dont en capital	194 211,53 €	202 880,42 €	205 418,07 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

La fiche ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ PRIX GLOBAL : LACANAU

Eau potable	Collectivité : LACANAU, affermage du 01/05/2017 avec la société SUEZ, Tarif domestique : de la commune
Assainissement collectif	Collectivité : LACANAU, affermage du 01/05/2017 avec la société SUEZ, Tarif domestique : de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2021	1er jan 2022	1er jan 2023	1er jan 2024	Evolution 2023/2024
Part de l'exploitant					
de l'eau potable	66,76 €	69,27 €	73,60 €	78,56 €	+6,7%
de l'assainissement collectif	132,51 €	137,65 €	147,94 €	160,95 €	+9,5%
Part de la collectivité					
pour l'eau potable	70,37 €	70,37 €	70,37 €	70,37 €	0%
pour l'assainissement collectif	53,83 €	64,58 €	64,58 €	65,50 €	+1,6%
Agence de l'eau					
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,40 €	3,60 €	3,60 €	4,80 €	+33,3%
TVA					
pour l'eau potable	10,02 €	10,06 €	10,29 €	10,63 €	
pour l'assainissement collectif	21,60 €	23,23 €	24,15 €	25,66 €	
Total TTC					
pour l'eau potable	192,15 €	192,90 €	197,47 €	203,96 €	+3,3%
pour l'assainissement collectif	237,97 €	255,46 €	265,67 €	282,21 €	+6,2%
TOTAL TTC GLOBAL	430,12 €	448,36 €	463,14 €	486,17 €	+5,0 %